



Déclaration FSU

CTA du 24 septembre 2019

La rentrée est toujours une période propice aux bonnes résolutions, qui ne sont bien souvent pas tenues. Le ministre de l'Éducation nationale, suivant les préconisations du président de la République, ne fait pas exception, s'adressant aux personnels d'une manière qui se veut plus apaisée et annonçant vouloir « travailler à leur bien-être ». Mais sur le fond, aucun changement, malgré une fin d'année marquée par des mobilisations inédites dans l'Éducation.

La prochaine étape du gouvernement concerne les retraites. L'objectif est là aussi très clair, sous couvert d'égalité et d'harmonisation, il s'agit de diminuer les pensions et retraites, d'allonger la durée de cotisation et l'âge de départ à la retraite (âge pivot) par le biais de « système à points » dont la valeur ne serait connue qu'au moment du départ. La nomination au gouvernement de Delevoye ne saurait masquer l'objectif réel du nouveau système, bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraités va augmenter. Pour les fonctionnaires, il s'agit ni plus ni moins que la casse d'un élément fondateur du statut. La FSU s'opposera à toute tentative d'abandon du Code des pensions et à toute individualisation de la retraite.

Malgré les annonces par le ministre des comptes publics de l'abandon des 50 000 suppressions de postes de fonctionnaires d'état, le gouvernement n'en poursuit pas moins cette politique de casse du service public : plus de 5000 postes supprimés en 2 rentrées à l'EN, 5800 suppressions annoncées à Bercy d'ici 2022, l'objectif officieux semble être de 15 000 ! Recours accru aux contractuels, suppression des compétences des commissions paritaires garantissant aujourd'hui transparence et équité dans les actes de gestion individuels des personnels, fusion des CHSCT avec les CT dans une instance fourre-tout, possibilité de sanctionner de trois jours d'exclusion un agent sans passer par une CAP, mobilités forcées pour supprimer des pans entiers du service public, la liste est longue des dégradations que l'entrée en vigueur de la loi Fonction Publique va engendrer. Celle-ci casse un autre élément fondateur du statut, l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis des pouvoirs politiques, garante d'un service égal rendu à tous les publics ! La FSU avec 8 autres organisations syndicales a voté contre ce texte en CCFP et continuera à s'y opposer !

Dans le premier degré les motifs d'inquiétudes, voire de découragement, ne manquent pas.

L'allègement des effectifs de classe en REP se fait au détriment des écoles hors REP avec des effectifs trop chargés, de nombreuses classes en zone urbaine ou péri-urbaine ont des effectifs supérieurs à 25 élèves, jusqu'à 30 dans certaines classes de petites sections.

Dès cette rentrée, les brigades de remplacement ne peuvent répondre à tous les besoins, faute de postes en nombre suffisant ! La situation ne peut que se dégrader en cours d'année du fait du manque de postes de remplaçants estimé à 10 % du corps.

Chaque année le périmètre des RASED est agrandi, conséquence du manque d'enseignants spécialisés en grand nombre, faute de moyens, faute de formation, faute d'anticipation !

Le nombre de places au dernier CRPE a été délibérément réduit, passant en-dessous de 100 pour l'académie, alors même que 16 contractuels ont déjà été recrutés dans notre académie !

Malgré l'annonce par le ministre de « la priorité au 1^{er} degré », le constat est sans appel ! Le nombre de postes dans le 1^{er} degré est insuffisant et ne permettra pas la réussite de tous les élèves.

Dans le second degré la situation n'est pas meilleure. La préparation de la rentrée 2019, particulièrement dans les lycées avec la réforme Blanquer, a démontré, à nouveau, que « l'autonomie de l'établissement » est une

martingale pour gérer la réduction des moyens et donner plus de pouvoir aux chefs d'établissements. Établissements, équipes, enseignant-es, disciplines ont été partout mis en concurrence : qui aurait cette spécialité, dédoublée ou à 35, en « échange » d'un engagement à accepter les SNT ou des heures supplémentaires ? Et cela sans échapper à des groupes de tronc communs à au moins 35 pour économiser des heures d'enseignement. Le rectorat a largement abondé les DHG des lycées (+500 HP, +142 HSA), soit l'équivalent de 28 postes, pour maintenir les spécialités annoncées, bien évidemment au détriment des moyens en collège ! Cela a permis une rentrée acceptable, bien que les EDT des élèves comme des enseignants soient détériorés. Il est plus probable que ces moyens seront retirés à la rentrée prochaine, d'autant que cette réforme doit s'appliquer en terminale à la rentrée 2020. Les personnels ont manifesté leur opposition à cette réforme sous différentes formes et sont toujours résolument contre.

La rentrée 2019 dans les collèges de notre académie est marquée par une forte augmentation des effectifs d'élèves par classe suite à la suppression de 41.5 emplois (82 au total). Le seuil de 30 élèves par division est dépassé dans plusieurs collèges. Rien que dans le Puy-de-Dôme, 9 collèges sur 57 se retrouvent avec au moins une division à 31 ou 32 élèves, ce qui représente 15,8 % des collèges du département. Les conditions de travail et d'étude sont nettement dégradées pour les personnels comme pour les élèves : compléments de service en hausse, affectations sur 2, 3 voire 4 établissements pour les TZR, recrutements de contractuels, imposition de 2 HSA...

La volonté d'ouvrir un EPLEI dans le Puy-de-Dôme constitue une provocation dans un contexte de baisse des DHG et des DGF, d'autant plus que le décret 2019-887 du 23 août 2019 dispose que « l'EPLEI déroge aux règles d'enseignement de l'éducation nationale » puisqu'il prépare au bac européen et non au bac national, qu'il peut recevoir des financements privés et que son conseil d'administration compte moins d'un tiers de représentants des personnels. La FSU se prononce contre la création d'un tel établissement, qui risque de vider certains collèges des quartiers nord de Clermont et de saboter l'objectif de plus de mixité sociale, en particulier dans ce secteur.

Tout cela poursuit les politiques déjà engagées avec les réformes Châtel et De Robien des lycées, comme celle du collège Vallaud-Belkacem où, une fois réduits les cadres nationaux, la marge d'autonomie n'est plus attribuée sans que le chef d'établissement n'exige des « projets » lançant les collègues dans une course à l'échalote épuisante et destructrice du collectif. Ni les conditions de travail, ni la qualité du service public n'en sortent améliorées. Les problèmes professionnels sont croissants et les enseignants se voient de plus imposer une seconde heure supplémentaire.

Comme si cela ne suffisait pas, le décret du 6 septembre 2019 instaure une allocation de formation pour les agents « bénéficiant » lors des périodes de congés d'actions de formation professionnelle. Le projet de décret présenté au CTMEN du 12 juin 2019 avait pourtant été rejeté à l'unanimité. Non seulement le ministre s'assoit sur l'avis du CT mais il ignore les débats parlementaires puisque la commission mixte paritaire des assemblées n'a pas retenu l'article adopté par le Sénat. Une fois de plus, ce gouvernement confirme son profond mépris pour toute forme de débat démocratique, et donc de contradiction.

Le besoin de formation continue pour l'ensemble des personnels est indéniable, mais la charge de travail des enseignants est déjà trop lourde. Il n'est pas acceptable de se voir imposer des temps de formation non choisis selon des modalités managériales qui nient tout le travail déjà effectué par les professeurs pendant les vacances. La FSU revendique une formation continue étoffée et davantage adossée à la recherche, réellement accessible à tous. Elle ne doit pas être un catalogue de « prêts-à-penser », mais outiller les professionnels pour faire des choix, en conscience, face aux dilemmes qui se présentent à eux tous les jours. Les personnels doivent donc conserver le libre choix des formations suivies.

La réforme de la Voie Professionnelle sacrifie les disciplines d'enseignement général au nom d'une vision utilitariste de la formation professionnelle et des élèves qui y font leur scolarité. La mixité et la très grande hétérogénéité des publics (apprentis, élèves en formation initiale, Ulis en inclusion, primo-arrivants etc.) sans réels moyens supplémentaires ne peut que générer de l'échec. La promotion outrancière de l'apprentissage au niveau III et IV est un leurre, le développement de l'apprentissage pour les mineurs nous ramène au contraire en

arrière de plusieurs décennies sur les progrès réalisés dans la scolarisation des catégories sociales défavorisées et l'acquisition d'une qualification.

Dans ce contexte, les personnels sont maltraités : nouveaux programmes, co-intervention, dispositifs saugrenus tels le chef d'œuvre, emplois du temps dégradés... Logiquement, le CHSCT Ministériel a évoqué les risques psycho-sociaux découlant de ces réformes : nous aimerions que M. le Recteur nous indique ici ce qu'il compte faire pour éviter ces RPS, surtout ceux liés au management et au surmenage, qui se multiplient ces derniers temps.

La FSU rappelle son attachement à une dotation des ULIS LP des 4 départements de l'académie indépendante de « projets » aux contours toujours aussi flous malgré le GT Ulis : les élèves ULIS ont droit autant que les autres à des heures pérennes et stables,

c'est le prix à payer pour l'inclusion, et il est d'ailleurs faible au vu du travail réalisé.

La FSU souhaite également revenir sur le sort réservé aux PLP TZR de construction, encore envoyés sans leur accord sur des remplacements en technologie au collège, au mépris des règles. Un tel fonctionnement relève du mépris tant pour la discipline de la technologie que pour les collègues recrutés légitimement sur une discipline que les réformes successives ont détruites : ce n'est pas à eux d'en assumer les pots cassés, ni de pourvoir aux manques en RH dans certaines disciplines : nous demandons à ce que ces collègues soient traités avec les mêmes égards que les TZR en Gestion Administration, autre discipline arbitrairement mise à mort par le Ministère.

Le dispositif des évaluations en primaire comme les tests de positionnement dans le second degré sont maintenus cette année encore malgré les nombreuses critiques émises par les enseignants. Ces tests visent à encadrer les pratiques enseignantes et limiter les apprentissages aux compétences évaluées, basés sur la répétition et des démarches frontales, excluant le sens. Le risque est grand d'un étiquetage précoce des élèves, définissant son orientation, particulièrement en seconde. La FSU refuse que ces évaluations puissent permettre un quelconque classement des écoles, des collèges, des lycées, ou des équipes pédagogiques. Pour la FSU, ces dispositifs doivent être abandonnés.

En ce qui concerne l'Orientation, le rapport Charvet publié le 26 juin dernier confirme nos craintes : maintien d'un seul CIO par département, affectation des Psy-EN par petits groupes dans les lycées « têtes de réseaux », des CIO dispersés sur des missions plus ou moins floues, transfert de la mission aux enseignants et CPE qui pourront passer une certification, entrée des régions par le biais d'associations patronales ou autres pour informer les collégiens et les lycéens... Ce rapport correspond à une conception de l'orientation scolaire qui renforce la dépendance de la carte des formations et de l'information des élèves aux besoins économiques locaux. Dans l'académie, l'ancien recteur s'était engagé sur la mise en place de groupes de travail sur l'orientation dès la rentrée lors de l'audience du 20 juin. Nous tenons à ce que cet engagement soit respecté. La FSU n'acceptera pas la disparition de l'expertise, des statuts et des missions des Psy-EN.

La création de PIAL dans tous les départements de notre académie soulève de nombreuses questions alors même qu'aucune évaluation nationale des expérimentations n'a été faite. Celui-ci est présenté comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH, augmentation entraînant un accroissement du nombre d'accompagnants AESH. Le PIAL est donc avant tout une tentative pour endiguer l'augmentation très coûteuse du nombre d'AESH en flexibilisant l'organisation de l'accompagnement et donc la gestion de ces personnels, au détriment des enfants accompagnés. Dans le Puy de Dôme, les services académiques n'ont pas informé les AESH sur la mise en place des PIAL comme annoncé lors du groupe de travail du 09 juillet 2019. Nous attendons aussi la tenue d'une CCP annoncée également pour septembre. De plus, les services tardent à envoyer les contrats de travail des AESH en CDD ainsi que les avenants pour le passage à 41 semaines pour celles et ceux en CDI. Nous craignons donc un retard sur le versement des salaires de septembre. Enfin, l'Inspection académique utilise une partie des cinq semaines de travail hors temps scolaire et accordée pour du temps « invisible » aux AESH, comme du temps d'accompagnement auprès des élèves, évitant ainsi, soit une augmentation de la quotité annuelle de travail soit

une diminution du temps hebdomadaire de travail, ne respectant pas le cadrage réglementaire. Force est de constater que le cadre de gestion défini par la circulaire ne met fin ni à la précarité ni à l'absence de reconnaissance professionnelle des AESH.

Alors que le gouvernement va dessaisir les commissions paritaires de leur compétence sur la carrière des enseignants, la GRH de proximité est censée « accompagner les personnels dans la mise en œuvre d'un projet personnel de mobilité », rôle que remplissaient très bien jusqu'à présent les CAP, dans lesquelles siègent il st vrai les organisations représentatives des personnels.

Depuis la loi NOTR, la FSU ne cesse de dénoncer les risques de fusion des trois académies composant la Région AURA. Avec une grande constance, les recteurs successifs ont toujours affirmé que leur maintien était garanti. Peut-être Monsieur le Recteur consentirez-vous à enfin tenir un langage de vérité. Ces nouvelles académies doivent être créés d'ici 2020 et la création de GRH de proximité s'inscrit pleinement dans ce projet. La nomination d'un nouveau recteur, de trois nouveaux DASEN sur les quatre que comptent l'académie de Clermont, sans parler du départ du secrétaire général du rectorat fragilisent l'académie et confirment pour la FSU, la disparition programmée de notre académie en tant qu'entité administrative. C'est tout bonnement inacceptable.

La régionalisation des politiques éducatives, du recrutement et la gestion des personnels enseignants et administratifs auront des conséquences très lourdes sur la mobilité de tous les personnels.

La FSU rappelle son opposition aux fusions des académies, et défend une administration de l'Éducation nationale académique tant en terme de politique éducative que de gestion des personnels, plus à même de résorber les inégalités territoriales.